Image not found or type unknown

# congé mater pendant les vacances scolaires

Par **stephanietoulon**, le **10/02/2012** à **14:45**

Bonjour,
Je suis en contrat de droit public en tant qu'assistante d'éducation dans un lycée, je travaille 40h/semaine (payée 35h/sem) et mon contrat prend fin le 31/08/2012. J'ai été recruté pour 3 ans mais le lycée ne faisait des contrats que d'un an ... bref.
Je suis enceinte et la date prévu d'accouchement est le 1er septembre 2012, mon congés mater tombera donc en plein pendant les vacances scolaires (que g cotisé et travaillé toute l'année pour les avoir !!) et j'aimerai trouver un texte disant que ces congés payés sont récupérables après mon congés maternité.
J'ai entendu parler d'une jurisprudence en mars 2011 pour une enseignante ...
J'ai en pas encore vraiment parlé à mon employeur, j'attends d'avoir toutes les cartes en main pour ne pas me faire avoir !!
De plus, je voudrai être sure que je serai renouvelé au 1er septembre même si je suis en congés maternité, j'ai une lettre de l'inspection académique m'indiquant que le recrutement est pour 3 ans ...
Merci de vos conseils.

Par **P.M.**, le **10/02/2012** à **14:57**

Bonjour,
Il s'agit d'un CDD de droit public donc les conditions de prise des congés payés sont différentes puisque normalement, à ma connaissance, ceux-ci doivent l'être avant son terme...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés